

Christine Lagarde à l'Élysée ? le plan de la dernière chance

Dès son entrée en fonction, le 20 mai 2017, la nouvelle présidente annonce un référendum immédiat sur son plan de 10 "mesures fondatrices pour la France".



Les premières mesures proposées par la nouvelle présidente remettent en cause le modèle économique et social français. © Lionel Bonaventure / AFP

Par **JEAN NOUAILHAC**

Le plan de Christine Lagarde est entièrement basé sur la remise en cause complète du "modèle économique et social français" dans le cadre d'une "révolution pacifique". L'ancienne directrice du **FMI** avait déjà présenté dans ses grandes lignes avant son élection, lors d'un discours au Havre qui avait frappé les esprits et qu'elle avait conclu ainsi : "Le temps est venu pour les politiques de prendre du recul et de laisser les économistes faire le travail." Les Français savent ce qui les attend. Ils savent aussi qu'ils seront consultés par référendum dans trois semaines pour accepter ou refuser les 10 points de la première étape du plan Lagarde. Puis un second référendum en novembre 2017 leur permettra de valider ou non les 10 points suivants et ainsi de suite, au moins une fois par an, jusqu'à ce que le pays soit tiré d'affaire.

Les 10 points du premier référendum sont les suivants :

1. Suppression des départements et des cantons ainsi que, par des fusions, des 19 900 communes de moins de 500 habitants (dans lesquelles on ne compte que 6,9 % de la population française).

2. **Le Sénat et le Conseil économique et social fusionnent et le total des "nouveaux sénateurs" est ramené à 200 maximum.** Pour l'Assemblée nationale, le nombre des députés est diminué de moitié et réduit de 577 à **280.**

3. Les hommes et les femmes politiques deviennent inéligibles à vie en cas d'inculpation pénale (avec retour possible si l'inculpation ne donne pas lieu à condamnation) et plus **aucun cumul des mandats n'est autorisé.** Les fonctionnaires devront avoir démissionné de la fonction publique, sans retour possible, avant de pouvoir occuper un poste électif ou officiel rémunéré.

4. Les budgets annuels ne pourront plus être en déficit et le Parlement réuni en Congrès une fois par an procèdera aux arbitrages si nécessaire.

5. Le statut des fonctionnaires de 1946 est aboli. Des exceptions sont prévues pour les missions régaliennes. Tous les recrutements dans la fonction publique sont supprimés pendant 5 ans, sauf cas particuliers qui devront être cautionnés par un ministre d'État.

6. **Les régimes spéciaux de retraite sont supprimés.**

7. Le droit de grève est suspendu pendant 5 ans pour tous les salariés payés par des fonds publics, qu'ils bénéficient ou non du statut de fonctionnaire. Pour les autres salariés, ce droit est strictement encadré et toutes les subventions publiques à des syndicats sont interdites sous quelque forme que ce soit.

8. Un contrat de travail unique est institué avec une période d'essai de 3 mois, renouvelable 3 fois.

9. **Les diverses lois sur les 35 heures et les RTT sont abolies.** Le **smic est supprimé.** L'application du Code du travail est suspendue jusqu'à sa complète réécriture sur moins de 100 pages, laquelle devra être terminée avant le 31 décembre 2017.

10. Un **"blocage" fiscal est institué pendant 3 ans et plus aucun impôt ni aucune taxe ne seront créés ou augmentés, excepté la TVA et la CSG, et exclusivement en cas de force majeure.** Les 179 "petites taxes" dont le rendement est inférieur à 100 millions d'euros sont supprimées, ainsi que **l'ISF, les droits de succession en ligne directe et la majorité des niches fiscales.** Tous les salariés à temps complet, sans exception, sont assujettis à l'impôt sur le revenu, **avec prélèvement à la source.**

Après ces 10 mesures "fondatrices pour la France", la présidente Lagarde annonce qu'elle suspend le poste de Premier ministre et

que le gouvernement de crise qu'elle va présider sera constitué de 4 ministres d'État (Intérieur, Extérieur, Économie et Social), assistés de 12 ministres avec des cabinets réduits et des "comités de conseillers" composés pour une première moitié de hauts fonctionnaires et, pour l'autre moitié, d'entrepreneurs, réunis sous la direction effective d'un membre éminent de la "société civile". De plus, elle crée un **"Comité des Premiers"**, composé de tous les anciens Premiers ministres qui accepteront de l'aider et qui se réunira chaque semaine à l'Élysée, sous présidence tournante.

Christine Lagarde prononce son discours d'investiture devant les corps constitués, quelques invités et la presse internationale. En plus des chaînes françaises, de nombreuses télévisions étrangères le retransmettent en direct, particulièrement en Belgique, en Allemagne et aux États-Unis.

Après avoir remercié "tous les Français" qui l'ont élue et tous ses "compagnons de route" qui l'ont aidée à mettre au point son "plan de la dernière chance" dont elle rappelle les grandes lignes, la nouvelle présidente déclare, très émue : "Pour en terminer, mes chers concitoyens, je voudrais rendre hommage à un géant de l'humanité que je vénère particulièrement depuis toujours, Abraham Lincoln, ancien président des États-Unis d'Amérique, qui prononça en 1860 devant le Congrès ces mots que je souhaite répéter ici avec ferveur :

Vous ne pouvez pas créer la prospérité en décourageant l'épargne ; vous ne pouvez pas donner la force au faible en affaiblissant le fort ; vous ne pouvez pas aider le salarié en anéantissant l'employeur ; vous ne pouvez pas encourager la fraternité humaine en encourageant la lutte des classes ; vous ne pouvez pas aider le pauvre en ruinant le riche ; vous ne pouvez pas éviter les ennuis en dépensant plus que vous ne gagnez ; vous ne pouvez pas forcer le caractère et le courage en décourageant l'initiative et l'indépendance ; vous ne pouvez pas aider les hommes continuellement en faisant pour eux ce qu'ils devraient faire eux-mêmes."